



# COMPTE-RENDU

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2021

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER, Laurence MARY

**Présents en visio conférence :** Yannick MONTAGNE, Gyl CRAYSSAC

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.  
Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.

## I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## II. Délibérations :

II-1 : Vote des taux des taxes directes :

Sont concernées : la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le foncier non-bâti et la contribution financière des entreprises (CFE).

Après discussion, il est proposé :

- d'augmenter la taxe sur le foncier bâti de 4 % par rapport au pourcentage actuel (qui n'a pas été augmenté depuis 3 ans). Ceci engendrerait une ressource supplémentaire de 1745 euros annuels pour la commune.
- de ne pas modifier le taux sur le foncier non-bâti
- de rétablir la CFE (à 0 % depuis plusieurs années) à 25 %, ce qui se traduirait par une recette de 550 euros.

Délibération approuvée à l'unanimité.

II-2 : Discussion et vote du budget prévisionnel 2021 :

Ce point est précédé de la communication du montant annuel brut des indemnités allouées aux élus en 2020 comme le prévoit un nouvel article du CGCT.

Le budget, en équilibre, s'établit comme suit :

\* section fonctionnement : 139 836 euros

\* section investissement : 92 708 euros

Les projets inscrits cette année sont les suivants :

- salle des fêtes : installation d'une pompe à chaleur et réfection des huisseries
- bâtiment de la Mairie : changement des volets
- construction d'un hangar pour l'épaveuse et le tractopelle (voir ci-dessous)

Il est par ailleurs décidé que le Maire se renseigne sur les conditions d'un emprunt destiné à financer la part communale dans le projet d'enfouissement des réseaux.

Délibération approuvée à l'unanimité.

II-3 : Nouveau statuts de la fourrière animale :

Le SIFA a demandé à chaque commune membre de délibérer sur l'adoption de ses nouveaux statuts.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### III – Questions diverses :

- construction d'un hangar municipal pour les engins communaux. Il ne sera plus possible prochainement de continuer à les stocker (à titre gracieux) dans le bâtiment actuel, qui va être vendu. Il y a donc pour nous une nécessité absolue, aucune autre solution n'ayant pu être trouvée, de construire un hangar pour les abriter. Une somme a donc été inscrite pour ce faire au budget prévisionnel. Un dossier doit être monté pour obtenir le permis de construire à titre dérogatoire. Cette construction, en bois, serait située en haut du cimetière du Cayrou, derrière les arbres.

- il a été décidé de donner suite à un devis pour l'acquisition d'un logiciel pour créer un site internet pour la commune. Il va s'agir ensuite de le construire et surtout de le faire vivre afin que l'on puisse y trouver toute information relative à la vie de notre village.

- le premier bilan de l'enregistrement des données effectués par les trois radars pédagogiques depuis leur mise en service a été présenté.

\* pour ceux de la Capelette et du Barry, on observe un relatif respect de la vitesse maximale autorisée (actuellement fixée à 50km/h). On peut constater que les dépassements sont plus importants dans le sens de circulation inverse à celui de l'affichage (le radar enregistre dans les deux sens même s'il n'affiche évidemment que dans un seul sens).

\* pour celui des Serres, les dépassements sont beaucoup plus importants. 25 % des automobilistes sont à plus de 50km/h en entrée et 35 % en sortie. Le radar a enregistré des vitesses proches de 80 km:h et au-delà alors que nous sommes en agglomération.

Bien que ce résultat était malheureusement attendu, il montre que nous devons poursuivre les efforts sur le tronçon Serres-Boug et envisager des actions complémentaires.

A cet effet, il est décidé de se rapprocher du SDAIL (Service départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) pour une étude de ce problème et recueillir des propositions.

- stationnement : le marquage au sol des emplacements de parking place de l'Église va être refait et la place PMR matérialisée. La place située devant la Mairie va être supprimée et le marquage effacé. Il ne sera donc plus possible de stationner à cet endroit de façon à améliorer la sécurité du carrefour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **2 mai 2021** à 18h00 en Mairie.